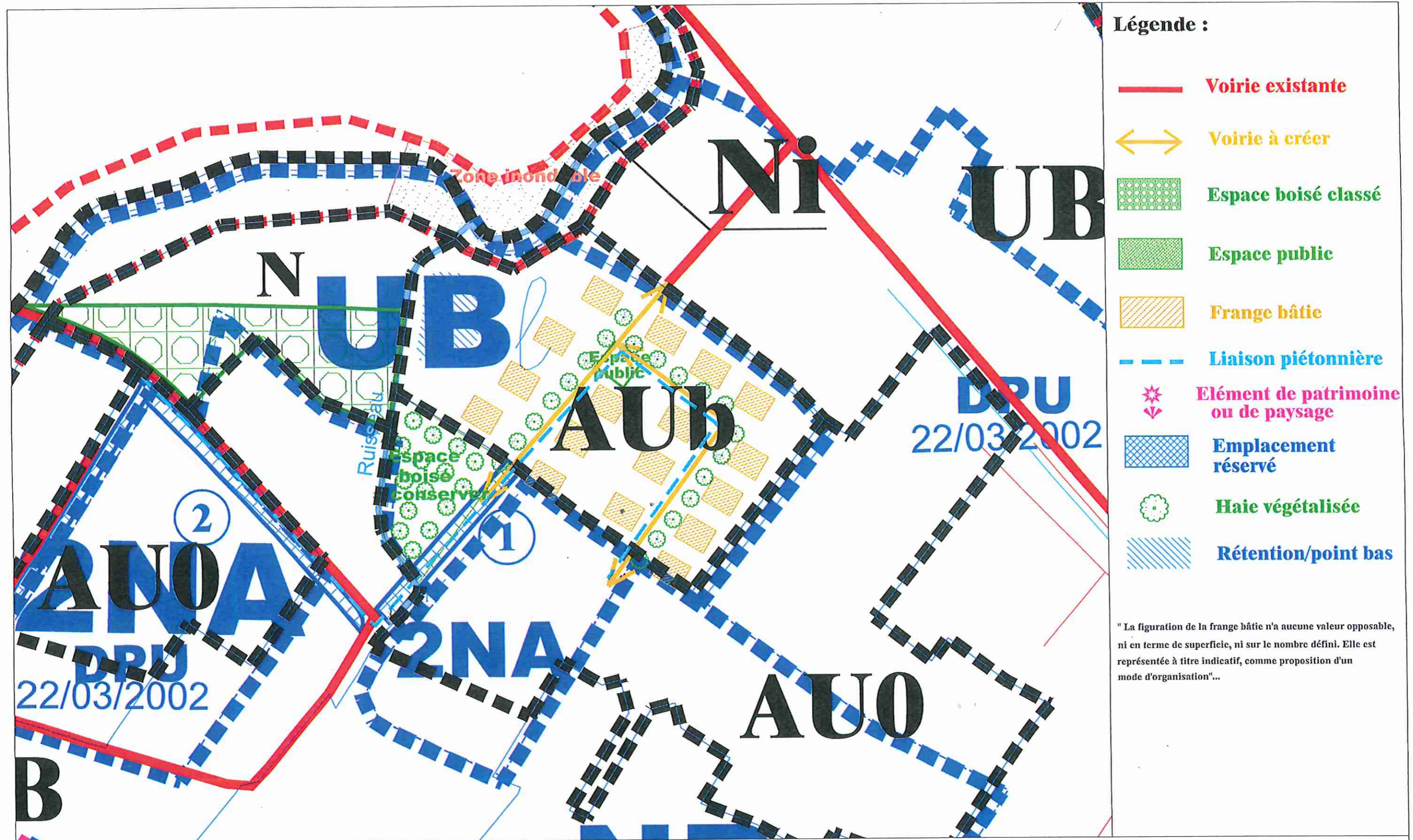


Orientation d'Aménagement n°2 : Capelanos centre

Avant Modification



" La figuration de la frange bâtie n'a aucune valeur opposable, ni en terme de superficie, ni sur le nombre défini. Elle est représentée à titre indicatif, comme proposition d'un mode d'organisation"...

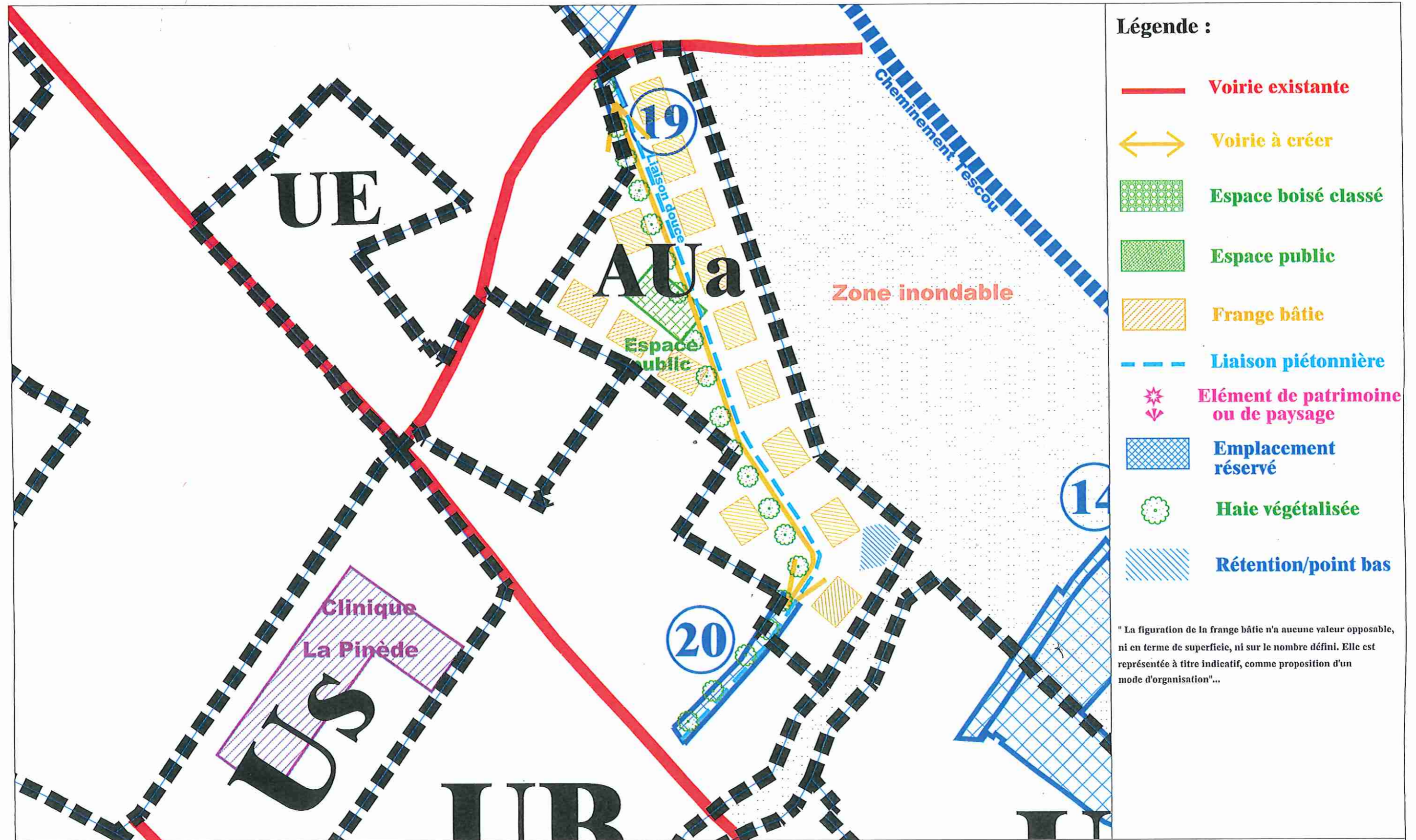
Le schéma de principe décliné ci-dessus, vise à renforcer un secteur déjà fortement pavillonnaire. Le bâti pourra être disposé en alignement de la voirie et organisé autour de deux espaces publics. Le maillage interne à la zone doit permettre l'urbanisation de l'ensemble des terrains mais aussi la continuité inter-quartier afin de ne pas surcharger la circulation Chemin des Capélanios.

L'espace boisé est à conserver. Le positionnement des constructions en haut de parcelle permettra de maintenir aussi la ripisylve située au bord du cours d'eau. Là encore les cheminements doux vont permettre de connecter les nouveaux quartiers entre eux mais aussi de relier le centre-bourg.

une mixité de logements sociaux de 20% sera mise en place

Orientation d'Aménagement n°1 : Les Ayères

Avant Ho d'application



- Légende :**
- Voirie existante
 - Voirie à créer
 - Espace boisé classé
 - Espace public
 - Frange bâtie
 - Liaison piétonnière
 - Élément de patrimoine ou de paysage
 - Emplacement réservé
 - Haie végétalisée
 - Rétention/point bas

" La figuration de la frange bâtie n'a aucune valeur opposable, ni en terme de superficie, ni sur le nombre défini. Elle est représentée à titre indicatif, comme proposition d'un mode d'organisation"...

Le schéma de principe décliné ci-dessus, vise à structurer harmonieusement une greffe urbaine dans le centre-bourg autour de plusieurs "ilots" déjà urbanisés. L'aménagement projeté, s'inscrivant dans une dynamique d'optimisation de l'espace constructible disponible, est composé autour d'un lieu de vie (espace public). Un cheminement doux, parallèle à la voie à créer, pourra à terme permettre de relier le cheminement du Tescou et de relier le centre-bourg. Afin de garantir l'insertion paysagère du projet, chaque voirie existante ou à créer sera soulignée d'une trame végétale. Une mixité de logements sociaux de 20% sera mise en place.